



SIAGEP
Syndicat intercommunal d'aide à la gestion des équipements publics

29 boulevard Anatole France
BP 322
90 006 BELFORT Cedex

Tél. : 03 84 57 65 87
Mail : vdemesy@siagep90.fr

COMPTE RENDU DE REUNION DE LA COMMISSION ENERGIE 90

Réunion du 23 juin 2010

Membres présents :

Patrick BERTRAND (représentant EDF), Christian CODDET (maire adjoint à Giromagny et vice-président responsable de la commission), Gilbert PERNEY (Président de l'association UFC Que choisir), Dimitri RHODES (directeur du SIAGEP et CDG),

Excusés :

Henri GIROL (adjoint à Eloie), Stéphane MESCHKAT (élu de Botans), Michel ROY (élu d'Eguenigue)

Absents :

Denis BARBAUX (représentant ERDF), Edmond BARRE (élu de Grosmagny), David BOILEAU (directeur de Gaïa Energies), Jean-Louis CALCIA (élu d'Etueffont), Rémy CHRETIEN (association CSF), Pascal MARTIN (élu CAB), Anny MOREL-GRÜNBLATT (élu de Belfort et de la CAB), Alain MOUREAUX (maire adjoint à Valdoie),

Autres présents :

Virginie DEMESY (Technicienne au SIAGEP).

Cette réunion était consacrée uniquement aux C2E.

1- L'actualité des Certificats d'économie d'énergie (C2E)

Virginie DEMESY a participé au colloque C2E organisé à Paris les 7 et 8 juin. Elle nous rapporte les dernières informations sur le sujet.

Rappel :

L'Etat oblige les vendeurs d'électricité, de gaz, mais aussi de fioul domestique, de gaz de pétrole liquéfié et de chaleur ou de froid par réseaux (les « obligés »), à réaliser des économies d'énergie.

Les C2E délivrés par la DREAL (anciennement la DRIRE), justifient ces économies d'énergie.

L'Etat a fixé des objectifs à atteindre (54 TWh cumac*) sur la 1^{ère} période 2006/2009. Il a également prévu des pénalités financières si les objectifs des obligés ne sont pas atteints (2 c€/kWh cumac). Le C2E a donc une valeur financière.

*54 TWh cumac = 54 milliards de kWh économisés sur la durée de vie des appareils/matériaux installés

Actualité :

L'objectif de 54 TWh cumac a été atteint. Aujourd'hui 2 495 certificats ont été délivrés pour un volume de 117,1 TWh cumac.

Sur le marché Emmy, le C2E vaut environ 3,2c€/kWh cumac.

Bilan :

Sur la 1^{ère} période 84% des actions ont été réalisés dans le secteur résidentiel, 6% uniquement dans les bâtiments tertiaires.

Les chaudières représentent 72,3% des actions, l'enveloppe des bâtiments 14,4% et l'éclairage public 0,6%.

Difficultés rencontrées :

Lourdeur administrative

Problème des doubles-comptes

Perspectives pour la seconde période 2010-2012 :

- La loi sur les C2E correspond à l'article 27 du projet de loi Grenelle II. Il est en discussion actuellement au Parlement.
- L'objectif à atteindre serait multiplié par 6 en passant à 345 TWh cumac. Il sera réévalué en cours de période selon l'énergie vendue par les obligés.
- Le seuil de dépôt de dossier à la DREAL passerait de 1 GWh cumac à 20 GWh cumac.
- Extension du périmètre aux fournisseurs de carburants pour automobiles.
- 195 d'actions peuvent bénéficier des C2E mais leur nombre va augmenter d'ici l'automne 2010 via deux décrets.
- Restriction de la possibilité de demande de certificats aux obligés, collectivités publiques, ANAH et bailleurs sociaux.
- La durée de vie d'un C2E serait de 12 mois.
- Possibilité pour les obligés et les éligibles de se regrouper.

2- Le SIAGEP et les C2E

Les membres de la commission décident de mener une opération pilote avec EDF sur les actions d'éclairage public.

Le SIAGEP a ainsi jusqu'au 15 juillet pour récupérer 1 GWh cumac d'opérations facturées en 2009, sans quoi elles seront perdues. Le délai est très court mais au vu des premiers calculs, il est toutefois intéressant de relever ce défi.

Une information générale sera donnée lors du comité syndical du 28 juin 2010 et ensuite, si l'avis général est positif, l'opération sera enclenchée par communication électronique et téléphonique avec les communes.

La convention rédigée en octobre 2009 leur sera proposée. Une autre convention sera élaborée entre le SIAGEP et EDF.